

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2026

---

PARCOURS INCLUSIF DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS - (N° 1610)

Adopté

N° AC78

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Delpech, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER TER

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« la mise en place de l’accompagnement »

les mots :

« l’affectation de l’accompagnant de l’élève ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« Cette disposition »

les mots :

« Le présent alinéa ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« pour les demandes formulées »

les mots :

« aux décisions intervenant moins de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel